

REGLEMENT COUPES DU PRÉSIDENT / COMITE

ARTICLE 1 : OBJET

Les Coupes du Président et du Comité sont soumises à l'application stricte de ce règlement départemental.

COUPE DU PRESIDENT :

Réservée aux perdants des premier et deuxième tour de la coupe de France.

COUPE DU COMITE :

Pour les perdants du premier tour de la coupe du président.

REGLEMENT COMMUN AUX DEUX COUPES :

Les équipes doivent être mixtes, toutes les catégories peuvent jouer (de benjamin à vétéran).

L'arbitre d'un des clubs concernés peut officier.

La feuille de match doit être envoyée au comité départemental à l'adresse mail : cd32@petanque.fr par le club vainqueur dès le lendemain de la rencontre.

L'inscription est automatique et la non-participation d'un club entrainera les sanctions prévues en cas de forfait.

Approuvé en Comité Directeur le 14 Octobre 2022